

**PROCES VERBAL DE SEANCE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024
Salle des fêtes - 77650 SAINTE COLOMBE**

Jeudi huit février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 25/01/2024
Date d'affichage : 25/01/2024
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 47

Pouvoirs : 6
Nombre de votants : 53
Séance : n°1

Étaient présents : Alain HANNETON (Augers en Brie), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Jean-Luc CNEUDT – Suppléant (Les Marets), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Valentin GRAJQEVCI, Augustine ENAMA, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Hugo PIERRU - Suppléant (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Claude BONICI (Poigny), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU, Jérôme BENECH et Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Lauréline CARTIER (Sourdun)

Excusés représentés par suppléant : Gérard COGNYL (Les Marets), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers)

Pouvoirs de : Christine BOULET (Courchamp) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Abdelhafid JIBRIL (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à François MARCHAND, Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges)

Olivier ARTHUR est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 28 SEPTEMBRE ET 14 DECEMBRE 2023

Les procès-verbaux des séances du 28 septembre et 14 décembre 2023 ont été adressés aux conseillers communautaires, le 25 janvier, par voie électronique, avec les convocations pour la présente séance.

Aucune observation n'est parvenue à ce jour. Aucune observation n'est faite en séance. Les procès-verbaux des séances du 28 septembre et 14 décembre 2023 sont approuvés à l'unanimité.

OOo

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU DIAGNOSTIC DU SCHEMA DIRECTEUR DES MOBILITES ACTIVES VELO ET MARCHÉ

Le Président donne la parole à Monsieur Vincent Lecamus du cabinet IMERGIS pour présenter le rendu du diagnostic du schéma de mobilités actives marche et vélo. (Support de présentation joint au présent PV)

OOo

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS BASSEE-VOULZIE-AUXENCE (S.M.B.V.A).

Yvette GALAND, Vice-Présidente en charge de l'administration Générale, précise que suite à la démission de monsieur Bruno BATAGE délégué titulaire (Saint-Hilliers), la Communauté de communes doit désigner un nouveau délégué.

- Monsieur Hugo PIERRU, propose sa candidature pour la fonction de délégué titulaire (Saint-Hilliers)

Il convient dès lors de procéder à l'élection son remplaçant et d'installer ce délégué dans ces fonctions au Syndicat Mixte d'aménagement des bassins versants Bassée-Voulzie-Auxence (S.M.B.V.A).

Le bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, installe ce délégué, dans ces fonctions de délégué au Syndicat Mixte d'aménagement des bassins versants Bassée-Voulzie-Auxence (S.M.B.V.A).

OOo

PRESENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Yvette GALAND, Vice-Présidente en charge de l'administration Générale, précise que la présentation de ce rapport est un préalable obligatoire au vote du budget pour les EPCI de plus de 20 000 habitants.

Ce rapport retraçant l'année 2022 doit donc être présenté avant les débats du budget. Il fait apparaître :

- ❖ Au 31 décembre 2022, la collectivité compte 114 agents titulaires et contractuels, répartis comme suit :
 - 27 fonctionnaires
 - Dont 20 femmes (74%)
 - Dont 07 hommes (26%)

- 87 contractuels
 - Dont 53 femmes (61%)
 - Dont 34 hommes (39%)

Répartition par service de ces 114 agents :

- CAP : 26 agents
 - Conservatoire : 26 agents
 - ALSH : 42 agents
 - Administration et technique : 20 agents
- ❖ L'âge moyen du personnel de la Communauté de Communes en 2022 est de 42 ans.
- ❖ Répartition de l'effectif permanent par catégorie (A,B,C) 97 permanents

| | A | B | C |
|--------|---|----|----|
| Hommes | 3 | 21 | 10 |
| Femmes | 4 | 15 | 44 |
| TOTAL | 7 | 36 | 54 |

Au vu de la répartition par genre et par catégorie, les femmes ne semblent pas être confrontées à des difficultés manifestes limitant leur accès aux catégories d'encadrement (catégorie A).

- ❖ Rémunération moyenne brute annuelle et par sexe :

| Hommes | Femmes |
|-----------|-----------|
| 12 374,25 | 11 635,67 |

Au vu de ces éléments, il est à noter une baisse des effectifs féminins dans les ALSH et une augmentation des hommes cat B au sein du CAP.

Le bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de ce rapport.

OOo

BUDGET PRINCIPAL – REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

Alain BALDUCCI, Vice-Président en charge des finances, précise que les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats,

Ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public,
- ✓ Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2023 (établis par l'ordonnateur),

Il est demandé à l'Assemblée Communautaire de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2023.

| | | Dépenses | Recettes | Solde (+ ou -) |
|--|--|---------------|---------------|----------------|
| Section de fonctionnement | Résultats propres à l'exercice 2023 | 20 914 604,12 | 21 712 605,35 | 798 001,23 |
| | Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i> | | 3 474 172,67 | 3 474 172,67 |
| | Résultats à affecter | 20 914 604,12 | 25 186 778,02 | 4 272 173,90 |
| Section d'investissement | Résultats propres à l'exercice 2023 | 3 750 719,65 | 4 287 917,50 | 537 197,85 |
| | Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i> | | 54 538,13 | 54 538,13 |
| | Solde global d'exécution | 3 750 719,65 | 4 342 455,63 | 591 735,98 |
| Restes à réaliser au 31/12/2023 | Fonctionnement | | | |
| | Investissement | 609 326,99 | 188 561,82 | -420 765,17 |
| Section d'investissement (Y compris RAR) | Investissement | 4 360 046,64 | 4 531 017,45 | 170 970,81 |
| Résultats cumulés 2023 (y compris RAR en Invf) | | 25 274 650,76 | 29 717 795,47 | 4 443 144,71 |
| Affectation 2023 | Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i> | | | 0,00 |
| | Report en fonctionnement en Recettes | | | 4 272 173,90 |

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants affectés, l'Assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2024.

| | |
|--|--------------|
| Résultat global de la section de fonctionnement 2023 | 4 272 173,90 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement 2023 | 591 735,98 |
| Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2023 | -420 765,17 |
| Excédent de financement de la section d'investissement | 170 970,81 |
| Couverture du besoin de financement 2023 (compte 1068) | 0,00 |
| Solde du résultat de fonctionnement | 4 272 173,90 |

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Le bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

OOo

BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C – REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

Alain BALDUCCI, Vice-Président en charge des finances, précise que les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats,

Ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public,

Il est demandé à l'Assemblée Communautaire de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2023.

| | | Dépenses | Recettes | Solde (+ ou -) |
|--|--|------------|------------|----------------|
| Section de fonctionnement | Résultats propres à l'exercice 2023 | 895,18 | 148 198,02 | 147 302,84 |
| | Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i> | | 13 399,50 | 13 399,50 |
| | Résultats à affecter | 895,18 | 161 597,52 | 160 702,34 |
| Section d'investissement | Résultats propres à l'exercice 2023 | 192 605,02 | 59 919,73 | -132 685,29 |
| | Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i> | | 208 119,15 | 208 119,15 |
| | Solde global d'exécution | 192 605,02 | 268 038,88 | 75 433,86 |
| Restes à réaliser au 31/12/2023 | Fonctionnement | | | |
| | Investissement | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Section d'investissement (Y compris RAR) | Investissement | 192 605,02 | 268 038,88 | 75 433,86 |
| Résultats cumulés 2023 (y compris RAR en Invf) | | 193 500,20 | 429 636,40 | 236 136,20 |
| Affectation 2023 | Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i> | | | 0,00 |
| | Report en fonctionnement en Recettes | | | 160 702,34 |

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants affectés, l'Assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivante le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2024.

| | |
|--|------------|
| Résultat global de la section de fonctionnement 2023 | 160 702,34 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement 2023 | 75 433,86 |
| Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2023 | 0,00 |
| Excédent de financement de la section d'investissement | 75 433,86 |
| Couverture du besoin de financement 2023 (compte 1068) | 0,00 |
| Solde du résultat de fonctionnement | 160 702,34 |

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif.

Le bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

OOo

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT – REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

Alain BALDUCCI, Vice-Président en charge des finances, précise que les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats,

Ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),

Il est demandé à l'Assemblée Communautaire de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2023.

| | | Dépenses | Recettes | Solde (+ ou -) |
|---|--|------------|------------|----------------|
| Section de fonctionnement | Résultats propres à l'exercice 2023 | 90 004,21 | 90 004,21 | 0,00 |
| | Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i> | | 0,00 | 0,00 |
| | Résultats à affecter | 90 004,21 | 90 004,21 | 0,00 |
| Section d'investissement | Résultats propres à l'exercice 2023 | 80 464,27 | 89 846,73 | 9 382,46 |
| | Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i> | 9 381,35 | | -9 381,35 |
| | Solde global d'exécution | 89 845,62 | 89 846,73 | 1,11 |
| Restes à réaliser au 31/12/2023 | Fonctionnement | | | |
| | Investissement | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Section d'investissement (Y compris RAR) | Investissement | 89 845,62 | 89 846,73 | 1,11 |
| Résultats cumulés 2023 (y compris RAR en Inv) | | 179 849,83 | 179 850,94 | 1,11 |
| Affectation 2023 | Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i> | | | |
| | Report en fonctionnement en Recettes | | | 0,00 |

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants affectés, l'Assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivante le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2024.

| | |
|--|------|
| Résultat global de la section de fonctionnement 2023 | 0,00 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement 2023 | 1,11 |
| Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2023 | 0,00 |
| Besoin de financement de la section d'investissement | |
| Couverture du besoin de financement 2023 (compte 1068) | |
| Solde du résultat de fonctionnement | 0,00 |

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif.

Le bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

OOo

BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Les informations financières et fiscales de la collectivité sont retracées dans les ratios ci-dessous :

| Informations statistiques | Valeurs |
|---|---------|
| Population totale (colonne h du recensement INSEE) | 35 695 |
| Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) | 892 |
| Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel adhère : Communauté de Comunes du Provinois | |

| Informations fiscales | | | réf fiche individuelle 2023 | |
|-----------------------|-------------------------------|------------|--------------------------------------|--|
| | Potentiel fiscal et financier | | Valeurs par hab. (population DGF) | Moyennes nationales du potentiel Fiscal par habitants de la strate |
| | Fiscal | Financier | | |
| CCP | 9 193 769 | 10 799 460 | 251,285129 | 323,237941 |

| Informations financières - ratios | | Valeurs | Moyennes nationales (données 2021) |
|-----------------------------------|---|---------|---------------------------------------|
| 1 | Dépenses réelles de fonctionnement/population | 566,49 | 326,00 |
| 2 | Produit des impositions directes/population | 82,61 | 194,00 |
| 3 | Recettes réelles de fonctionnement/population | 671,72 | 389,00 |
| 4 | Dépenses d'équipement brut/population | 183,80 | 86,00 |
| 5 | Encours de dette/population | 193,22 | 204,00 |
| 6 | DGF/population | 43,89 | 49,00 |
| 7 | Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (3) | 18,47 | 40,80 |
| 9 | Dépenses de fonct. Et remb. Dette en capital/recettes réelles de fonct. (2) | 88,25 | 88,90 |
| 10 | Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2) | 27,36 | 22,10 |
| 11 | Encours de la dette/recettes de fonctionnement (2) | 28,76 | 52,40 |

Alain BALDUCCI, vice-président en charge des finances présente le budget primitif 2024 pour le budget principal :

Les grandes masses

La section de fonctionnement 2024 s'élève à 24 826 277.70 € tout compris : les prévisions réelles, les opérations d'ordre et la reprise des résultats de 2023.

Selon le même principe, la section d'investissement s'élève quant à elle à 8 001 807.80 €.

| FONCTIONNEMENT | | | | | |
|----------------|----------------------|----------------------|----------|---------------------|----------------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| | Dépenses réelles | 20 726 277,70 | | Recettes réelles | 20 304 103,80 |
| | Opérations d'ordre | 1 200 000,00 | | Opérations d'ordre | 250 000,00 |
| 023 | Autofinancement | 2 900 000,00 | | | |
| | | | 002 | Résultat 2023 | 4 272 173,90 |
| | | 24 826 277,70 | | | 24 826 277,70 |
| INVESTISSEMENT | | | | | |
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| | Dépenses réelles | 5 755 647,72 | | Recettes Réelles | 2 066 510,00 |
| | Opérations d'ordre | 305 000,00 | | Opérations d'ordre | 1 255 000,00 |
| | Dépenses d'équilibre | 1 331 833,09 | 021 | Autofinancement | 2 900 000,00 |
| | | | | Emprunt d'équilibre | 1 000 000,00 |
| | | | | Résultat 2023 | 591 735,98 |
| | Restes à réaliser | 609 326,99 | | Restes à réaliser | 188 561,82 |
| | | 8 001 807,80 | | | 8 001 807,80 |

Un vote par chapitres

| Dépenses de Fonctionnement | BP 2023 | CA 2023 | BP 2024 |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|
| Opérations réelles | 19 212 787,47 | 18 531 125,06 | 20 726 277,70 |
| Chapitre 011, Charges de gestion courante | 3 244 912,01 | 2 853 247,48 | 3 156 211,00 |
| Chapitre 012, Charges de personnel | 3 507 618,00 | 3 374 664,46 | 3 828 555,00 |
| Chapitre 014, Atténuation de produits | 5 331 898,73 | 5 328 888,70 | 5 441 191,70 |
| Chapitre 022, Dépenses imprévues | | | |
| Chapitre 65, Autres charges de gestion courante | 6 932 988,73 | 6 831 317,07 | 8 064 970,00 |
| Chapitre 66, Charges financières | 175 000,00 | 142 987,35 | 205 000,00 |
| Chapitre 67 68, Charges exceptionnelles | 20 370,00 | 20,00 | 30 350,00 |
| 022 Dépenses imprévues | | | |
| | | | |
| | | | |
| SOUS TOTAL | 19 212 787,47 | 18 531 125,06 | 20 726 277,70 |
| | | | |
| SOUS TOTAL Opérations d'ordre | 4 442 000,00 | 2 383 479,06 | 4 100 000,00 |
| | | | |
| TOTAL | 23 654 787,47 | 20 914 604,12 | 24 826 277,70 |

| Recettes de Fonctionnement | BP 2023 | CA 2023 | BP 2024 |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|
| Chapitre 002, Résultat de fonctionnement reporté | 3 474 172,67 | 3 474 172,67 | 4 272 173,90 |
| Opérations réelles | 19 965 614,80 | 21 041 213,71 | 20 304 103,80 |
| Chapitre 012 013, Atténuation de charges | 2 000,00 | 2 965,07 | 5 243,00 |
| Chapitre 70, Produits des services, domaine et divers | 1 564 403,00 | 1 524 480,36 | 1 564 381,00 |
| Chapitre 73, Impôts et taxes | 3 960 561,80 | 5 338 247,80 | 5 518 428,80 |
| Chapitre 731, Fiscalité Locale | 10 646 329,00 | 10 154 339,44 | 10 162 091,00 |
| Chapitre 74, Dotations, subventions et participations | 3 386 221,00 | 2 772 968,80 | 2 594 020,00 |
| Chapitre 75, Autres produits de gestion courante | 406 100,00 | 442 683,65 | 459 940,00 |
| Chapitre 76, Produits financiers | | | |
| Chapitre 77, Produits exceptionnels | | 793 585,56 | |
| Chapitre 78, Reprise sur provision | | 11 943,03 | |
| | | | |
| | | | |
| SOUS TOTAL | 23 439 787,47 | 24 515 386,38 | 24 576 277,70 |
| | | | |
| SOUS TOTAL Opérations d'ordre | 215 000,00 | 671 391,64 | 250 000,00 |
| | | | |
| TOTAL | 23 654 787,47 | 25 186 778,02 | 24 826 277,70 |

| Dépenses d'investissement | BP 2023 | CA 2023 | BP 2024 |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|
| Chapitre 001, Déficit d'investissement reporté | | | |
| Opérations réelles | 4 006 808,00 | 3 069 501,92 | 5 755 647,72 |
| Chapitre 020, Dépenses imprévues | | | |
| Chapitre 10, Dotations, fonds divers et réserves | | | |
| Chapitre 13, Subventions d'investissement | | | |
| Chapitre 16, Emprunts et dettes assimilées | 960 000,00 | 900 042,10 | 972 000,00 |
| Chapitre 20, Immobilisations incorporelles | 317 000,00 | 41 670,77 | 190 100,00 |
| Chapitre 204, Subvention d'équipement versées | 416 928,00 | 232 928,00 | 237 000,00 |
| Chapitre 21, Immobilisations corporelles | 1 094 880,00 | 1 080 559,87 | 164 000,00 |
| Chapitre 23, Immobilisations en cours | 718 000,00 | 328 293,26 | 3 504 500,00 |
| Chapitre 27, Autres immobilisations financières | 500 000,00 | 486 007,92 | 688 047,72 |
| Restes à réaliser | 489 057,14 | | 609 325,99 |
| Dépense d'équilibre | 3 170 426,27 | | 1 331 833,09 |
| | | | |
| SOUS TOTAL | 7 666 291,41 | 3 069 501,92 | 7 696 807,80 |
| | | | |
| SOUS TOTAL Opérations d'ordre | 270 000,00 | 681 217,73 | 305 000,00 |
| | | | |
| TOTAL | 7 936 291,41 | 3 750 719,65 | 8 001 807,80 |

| Recettes d'investissement | BP 2023 | CA 2023 | BP 2024 |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|
| Chapitre 001, Excédent reporté | 54 538,13 | 54 538,13 | 591 735,98 |
| Chapitre 1068, Couverture du déficit | | | |
| Opérations réelles | 2 947 894,42 | 1 894 612,35 | 3 066 510,00 |
| 024 vente de patrimoine | 787 682,50 | | |
| Chapitre 10, Dotations, fonds divers et réserves | 10 000,00 | 30 404,31 | 10 000,00 |
| Chapitre 13, Subventions d'investissement | 1 064 460,00 | 787 343,12 | 1 676 310,00 |
| Chapitre 16, Emprunts et dettes assimilées | 1 010 000,00 | 1 001 113,00 | 1 010 000,00 |
| | | | |
| Chapitre 204, Subvention d'équipement versées | | | |
| Chapitre 21 Immobilisations corporelles | | | |
| Chapitre 23, Immobilisations en cours | | | |
| Chapitre 27, Autres immobilisations financières | 75 751,92 | 75 751,92 | 370 200,00 |
| Reste à réaliser | 436 858,86 | | 188 561,82 |
| | | | |
| SOUS TOTAL | 3 439 291,41 | 1 949 150,48 | 3 846 807,80 |
| | | | |
| SOUS TOTAL Opérations d'ordre | 4 497 000,00 | 2 393 305,15 | 4 155 000,00 |
| | | | |
| TOTAL | 7 936 291,41 | 4 342 455,63 | 8 001 807,80 |

Le budget fonctionnement de 2024, conformément au ROB, prendra en compte :

- ✓ Une stabilité des taux d'imposition (TF 2.40 % / TFNB 5.03 % / CFE 21.71% / THRS 9.14%)
- ✓ Un résultat de clôture 2023 de 4.2 M€
Pour mémoire, résultat 2022 : 3.474M€
 - ✓ Les tarifs seront actualisés à 5% ou avec une révision dont le montant est en rapport avec la nature de l'activité.
- ✓ Une augmentation de 5% des bases du foncier
 - ✓ Un niveau d'investissement soutenu : 4 595 600 € seront investis en 2024, dont 2 919 290 € restant à la charge de la Communauté de communes après déduction des subventions (2 119 290 € avec 800 000 € de cession envisagée sur la ZAC et la Distillerie)
- ✓ Un stock de dette maintenu autour de 7 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

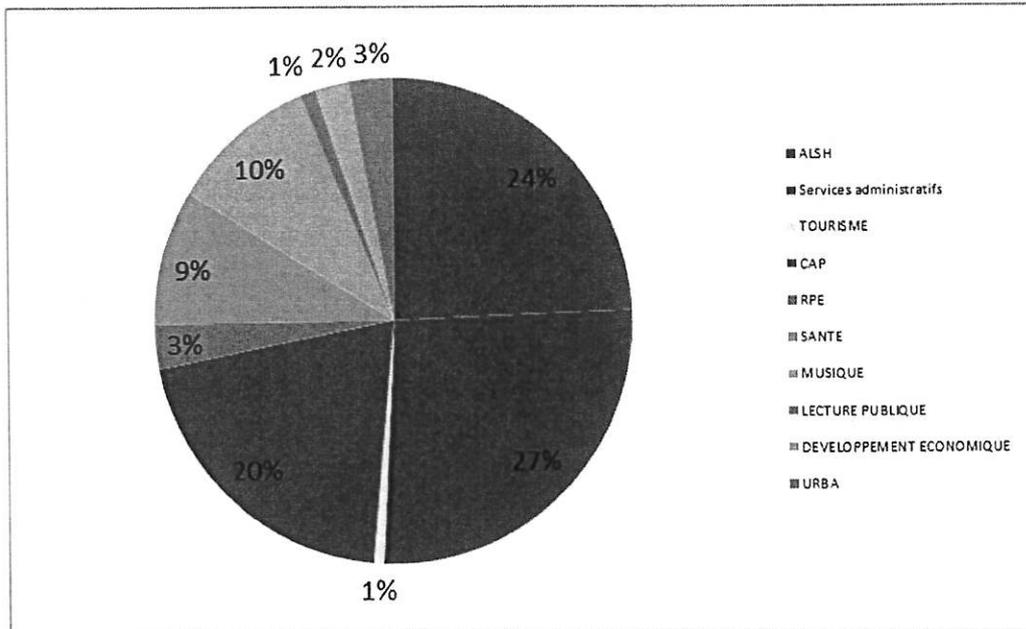
Les charges de gestion (011) : 3 156 211 €

Ces charges regroupent les achats courants, les dépenses d'entretien, les services extérieurs et les impôts et taxes.

La masse salariale brute (012) : 3 828 555 €, mais est à ramener à 3 569 236 € déduction faite des mises à disposition et refacturations.

En augmentation de 6.79% par rapport à 2023, elle intègre :

- + 206 000 € d'impacts réglementaires,
 - Les revalorisations du SMIC
 - La revalorisation des échelles indiciaires (catégories A, B et C)
 - La consolidation des promotions internes, avancements de grades et échelons 2023
 - Les avancements d'échelons 2024
 - La revalorisation de l'indice 100 de 3,5 %.
- + 124 000 € de recrutements : 1 médecin, 30% Logement, Campus connecté
- + 9 000 € pour 1 agent FIHFP
- + 2 000 € déroulement de carrière agent
- - 33 000 € Départs, fin de contrat ...
- Une organisation des services conciliant recrutements complémentaires, si cela est nécessaire, et maîtrise de la masse salariale



Les atténuations de produits (014) : 5 441 191.70 €

- 4 391 748,73 € d'**Attributions de Compensation** à reverser aux communes (4 588,80 € à percevoir, chapitre 73)
- 895 150 € de **FNGIR**
- 16 500 € de taxes additionnelles sur les encaissements de la taxe de séjour : 15 % pour la Région (Société Grand Paris) et 10% pour le Département

L'article 140 de la loi de finances 2024 prévoit la création d'une taxe additionnelle à la taxe de séjour de 200% à compter du 1^{er} janvier 2024, au bénéfice d'Ile de France Mobilités

- 137 792.97 € € pour des reversements de fiscalité

Les autres charges de gestion courante (65) : 8 064 970 €

On retrouvera notamment :

- Les contributions OM (6.5M€) avec une anticipation des bases de +5%, au SMETOM, et intégrant 30 747 € pour la sortie de Saint Martin du Boschet de COVALTRI 77
- Les contributions aux autres syndicats
- Les subventions aux associations (142 300€)
- Les indemnités et cotisations des élus (148 000€)
- L'acompte du filet sécurité encaissé fin 2022 (271 088€)

Les charges financières (66) : 205 000 €

| N° FICHE | ANNÉE RÉALISATION | LIBELLE | PRÊTEUR | DURÉE EN ANNÉES | ENCOURS AU 01/01/2024 | INTÉRÊT | AMORT | ANNUITÉ | Score GISSLER |
|----------------------|-------------------|--|-------------------------------------|-----------------|-----------------------|-------------------|-------------------|---------------------|---------------|
| 3 | 2010 | CONSTRUCTION BUREAUX PARC DU DURTEINT ET CINEMAM | 0002 - CAISSE FRANCAISE DE FINT LOC | 15 | 70 245,89 | 915,56 | 30 916,92 | 31 832,46 | A1 |
| 4 | 2010 | CONSTRUCTION BUREAUX PARC DU DURTEINT ET CINEMAM | 0002 - CAISSE FRANCAISE DE FINT LOC | 15 | 101 417,64 | 2 249,44 | 44 331,24 | 46 580,68 | A1 |
| 5 | 2010 | INVESTISSEMENTS 2009 | 0002 - CAISSE FRANCAISE DE FINT LOC | 15 | 252 631,91 | 10 433,70 | 126 315,94 | 136 749,64 | A1 |
| 7 | 2007 | INVESTISSEMENTS 2007 | 0002 - CAISSE FRANCAISE DE FINT LOC | 20 | 153 125,00 | 5 887,83 | 37 500,00 | 43 387,83 | A1 |
| 8 | 2013 | INVESTISSEMENTS 2013 | 0002 - CAISSE FRANCAISE DE FINT LOC | 15 | 475 000,00 | 14 000,00 | 100 000,00 | 114 000,00 | A1 |
| 10 | 2014 | SYNDICAT MIXTE DES BRIES CHAMPENOISE ET PROVINOISE | 0004 - CAISSE D'EPARGNE | 15 | 22 252,42 | 990,23 | 4 450,49 | 5 440,72 | A1 |
| 12 | 2014 | SYNDICAT MIXTE DES BRIES CHAMPENOISE ET PROVINOISE | 0004 - CAISSE D'EPARGNE | 17 | 281 250,00 | 11 328,76 | 37 500,00 | 48 828,76 | A1 |
| 13 | 2014 | INVESTISSEMENTS 2014 | 0002 - CAISSE FRANCAISE DE FINT LOC | 15 | 383 333,21 | 10 248,33 | 66 666,68 | 76 915,01 | A1 |
| 14 | 2017 | INVESTISSEMENTS 2017 | 0004 - CAISSE D'EPARGNE | 15 | 419 999,92 | 4 991,00 | 46 666,68 | 51 657,68 | A1 |
| 15 | 2018 | INVESTISSEMENTS 2018 | 0004 - CAISSE D'EPARGNE | 15 | 466 666,60 | 6 423,06 | 46 666,68 | 53 089,76 | A1 |
| 16 | 2019 | INVESTISSEMENTS 2019 | 0004 - CAISSE D'EPARGNE | 15 | 1 003 333,39 | 5 810,00 | 93 333,32 | 99 143,32 | A1 |
| 17 | 2020 | INVESTISSEMENTS 2020 | 0004 - CAISSE D'EPARGNE | 15 | 690 000,00 | 8 877,76 | 60 000,00 | 68 877,76 | A1 |
| 18 | 2021 | INVESTISSEMENTS 2021 | 0007 - C.R.C.A. | 15 | 866 666,64 | 4 726,25 | 66 666,68 | 71 392,93 | A1 |
| 19 | 2022 | INVESTISSEMENTS 2022 | 0004 - CAISSE D'EPARGNE | 15 | 916 666,65 | 19 973,33 | 66 666,68 | 86 640,01 | A1 |
| 20 | 2023 | INVESTISSEMENTS 2023 | 0001 - LA BANQUE POSTALE | 15 | 966 666,66 | 35 689,17 | 66 666,68 | 102 355,85 | A1 |
| TOTAL GENERAL | | | | | 7 069 255,93 | 142 544,44 | 894 347,99 | 1 036 892,43 | |

Les charges exceptionnelles (67) et dotations (68)

- 10 350 €, provision pour d'éventuels ajustements en cours d'année
- 20 000 €, provision pour dépréciation de créances douteuses mise en place avec la M57

En face de ces dépenses, les **recettes** :

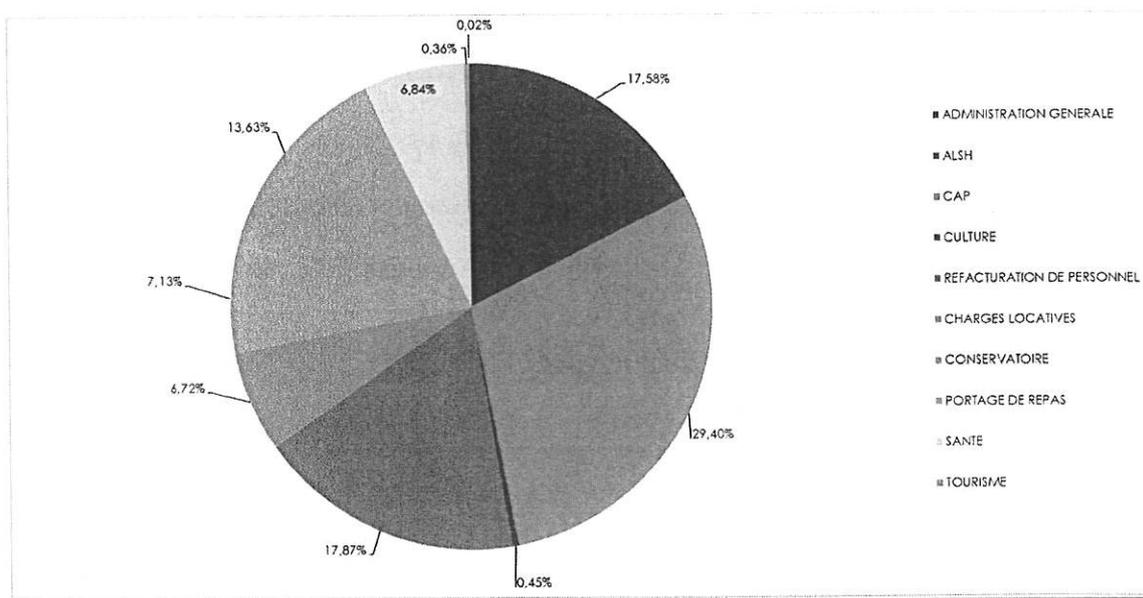
Les atténuations de charges (013) : 5 243 €, concernent principalement des remboursements de personnel (maladie, assurance ...)

Les produits des services (70) : 1 564 381 €, notamment pour

- l'accueil des enfants dans les Centres de Loisirs
- les élèves du Conservatoire de Musique
- les recettes du portage de repas
- les recettes du CAP
- les mises à disposition de personnel
 - Les charges refacturées aux locataires et redevances d'occupation
- La participation des communes pour l'opération Œufs de Pâques

.....

Les tarifs des services actualisés à 5% ou avec une révision dont le montant est en rapport avec la nature de l'activité



Les impôts et taxes (73) : 5 518 428.80 €

- o La suppression de la TH des intercommunalités est compensée par une quote-part de la TVA : +3.6% attendue : **3 850 498 € (fraction de TVA nationale)**
- o **Fraction compensatoire de la CVAE** : +3.6% attendue : **1 334 712 €**
- o Reconduction du FPIC : 328 630 €
- o 4 588.80 € d'AC

La fiscalité locale (731) : 10 162 091 €

- o La **fiscalité directe**, sera proposée à taux constant, pour un produit de **3 022 504€** pour les taxes foncières et la CFE. Une estimation de + 5% a été anticipée pour les recettes liées à la fiscalité directe en raison de la révision des bases du foncier, et +1% sur les bases de CFE. Les ajustements seront constatés après notification effective par les services de l'Etat en cours d'année.
- o Reconduction de la TASCOM : 399 587 €
- o Reconduction des IFER : 200 000 €
- o 6 430 000 € de TEOM avec la même anticipation des bases de +5% qu'en dépense,
- o 110 000 € d'encaissement de taxes de séjour

Les dotations (74) : 2 594 020 €

Une augmentation de + **0.8% de la DGF** sera proposée : 1 605 691 €

Une baisse des compensations de -1.5% a été anticipée : 391 423 €

La prévision des participations des autres financeurs (CAF, Département, Région, CPAM ...) pour le fonctionnement des services ALSH, RPE, Conservatoire, SARE et Centre de Santé.

Les autres produits de gestion courante (75) : 459 940 €

Ce sont les revenus locatifs (389 720 €) ainsi que la participation salariale des chèques déjeuners des agents (30 220 €) et le toucher de quai (40 000 €)

Ces investissements ont été présentés au moment du ROB il y a 2 mois, le 14 décembre dernier.

Les investissements proposés pour l'exercice 2024, représentent un budget de :

- 4 595 600 €
- Dont 2 919 290 € restant à la charge de la Communauté de Communes, après déduction des subventions.

- **Développement économique et Travaux : 1 596 000 €**

- 630 000 € pour l'Aménagement et la viabilisation du site de l'ancienne distillerie
Financement 40% CID : 210 000 €
Reste à charge : 420 000 €
- 290 000 € pour la ZAC
 - 60 000 € d'études pour l'extension de la ZAC (6 hectares)
Financement 40% CID : 20 000 €
Reste à charge : 40 000 €
 - 200 000 € pour la Viabilisation du lot B3
Financement 40% CID : 66 667 €
Reste à charge : 133 333 €
 - 30 000 € pour des travaux de voirie
- 341 000 € pour le cinéma
 - 260 000 € pour des travaux de peinture, électricité, éclairage en LED, et sanitaires au Cinéma
Financement 40% CID + 40% DSIL : 208 000 €
Reste à charge : 52 000 €
 - 81 000 € pour des travaux de réfection de bardage vertical du mur végétal du Cinéma
Financement 40% DSIL : 32 400 €
Reste à charge : 48 600 €
- 300 000 € sont budgétés pour la démolition de la Friche de Longueville
Financements Etat - Fonds Friches - Fonds d'Aménagement : 200 000 €
Reste à charge : 100 000 €

- 35 000 € pour des aménagements bâtimentaires (15 000 € pour l'installation d'un 2^{ème} skydome au P2R ; 20 000 € pour des travaux de chauffage de la Maison de santé de Villiers Saint Georges)

- **Développement durable : 6 000 €**

6 000 € d'audits énergétiques sont inscrits, dont 1 000 € pour l'Office du Tourisme ; il restera à hiérarchiser les autres bâtiments communautaires : CAP, cinéma, Hauts de Provins, Durteint, Maisons de santé, centre de santé ...

➤ **Tourisme : 550 000 €**

- 516 000 € de travaux à l'Office du Tourisme dont 366 000 € de travaux dans les bureaux et le logement, 50 000 € pour l'installation de 2 bornes électriques, et 100 000 € d'aménagement paysager à côté de la Halle Villecran
Financements 40% DETR + 40% CID : 344 000 €
Reste à charge : 172 000 €
- 32 000 € pour la mise en sécurité des blocs de secours du chemin de ronde de la Tour César
- 2 000 € de provision pour des éventuelles ouvertures de gîtes et chambres d'hôtes

▪ **Mobilités : 1 305 000€**

- 1 135 000 € pour les études et la gare routière de Jouy Le Châtel
Financements IDF Mobilités et Département : 442 744 €
Reste à charge : 692 256 €
- 120 000 € pour l'installation d'un parking relais à Villiers Saint Georges
Financement 40% CID : 40 000 €
Reste à charge : 80 000 €
- 50 000 € pour la création de 3 arrêts de bus sur le Quartier Delort, Marie curie et Près de la Comtesse
Financement 70% IDF : 29 167 €
Reste à charge : 20 833 €

▪ **Le Numérique et Campus connecté : 253 000 €**

- 233 000 € seront affectés au déploiement de la fibre des sites isolés (2^{ème} tranche).
- 20 000 € seront provisionnés pour les équipements informatiques du projet de Campus connecté

▪ **Le Centre Aquatique : 683 000 €**

- Comme tous les ans, 500 000 € pour le financement du BEA du Centre Aquatique
- 82 000 € de provision pour le gros entretien et le renouvellement technique et le bâtiment intégré dans le P3
- 101 000 € pour des travaux, équipements et une auto-laveuse

- **La Santé : 4 600 €**

4 600 € prévus pour l'accueil d'un médecin supplémentaire (logiciel, matériel informatique et mobilier)

Le centre de Santé du Provinois se compose actuellement de 2 médecins et d'une infirmière coordinatrice.

- **L'assainissement : 90 000 €**

La Communauté de communes du Provinois se verra obligatoirement transférer la compétence assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2026. Il faut donc dès 2024 commencer à préparer ce transfert de compétence en réalisant une étude de gouvernance qui étudiera les conditions financières et patrimoniales de ce transfert ainsi que le mode d'exploitation à retenir pour l'exercice de cette compétence.

L'estimation de cette étude est de 180 000€ TTC et se réalisera sur 2 exercices budgétaires.

Est donc prévu sur 2024 :
90 000 € d'étude de gouvernance Assainissement
Financement 80% Agence de l'eau : 60 000 €
Reste à charge : 30 000 €

- **La lecture publique : 35 600 €**

Les CDI-Médiathèques de Villiers-Saint-Georges et de Jouy-le-Châtel ouvriront leurs portes en 2025. Sur 2024, il faut donc commencer à mettre en place des actions et à constituer les collections. Est donc prévu :

- 35 000 € pour l'acquisition de collections et pour la mise en œuvre d'actions dans le cadre du Projet Culturel Scientifique Educatif et Social de Villiers-Saint-Georges et de celui de Jouy-le-Châtel.
- 600 € pour la création du logo du réseau

- **Le logement : 30 000 €**

La Communauté de communes du Provinois doit obligatoirement réaliser un Programme Local de l'Habitat car sa population est supérieure à 30 000 habitants et parce qu'elle compte une commune de plus de 10 000 habitants.

La réalisation d'un PLH se déroule sur 3 ans. L'estimation globale est de 100 000€, est donc prévu sur 2024 :

- 30 000 € pour l'étude du Programme Local de l'Habitat (PLH)

- **Les autres dépenses : 42 400 €**
 - 22 000 € pour du matériel informatique et du mobilier
 - 10 500 € pour des équipements pour les ALSH et le RPE
 - 9 900 € pour l'acquisition d'instruments de musique pour le Conservatoire.

| | Dépenses TTC 2024 | Recettes 2024 | Reste à la charge de la CCDF pour 2024 |
|--|----------------------|------------------|---|
| DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / TRAVAUX : | 1.596.000 | 737.000 | 859.000 |
| Aménagement = Viabilisation site ancienne distillerie CIC 409 du MT | 300 000 | 210 000 | 90 000 |
| Etudes ZAD pour extension CIC 409 du MT | 20 000 | 20 000 | 0 000 |
| Viabilisation sites CIC 409 MT | 200 000 | 22 227 | 177 773 |
| Travaux de voirie ZAD | 90 000 | | 90 000 |
| Travaux RT2012 (électricité peinture et sanitaires) CIC 409 MT et 409 C215 | 230 000 | 208 000 | 22 000 |
| Travaux végétal MT (travaux de refecton de bordage vertical) CIC 409 C215 | 51 000 | 52 400 | 1 400 |
| Pêche de Longueville Remboursement de dette 212 000 € / 12 ans Financements Etat - Fonds Pêche - Fonds d'Aménagement | 300 000 | 200 000 | 100 000 |
| Chauffage F. Blain de Torre VGG | 20 000 | | 20 000 |
| 2ème Système P2P | 16 000 | | 16 000 |
| DÉVELOPPEMENT DURABLE : | 6.000 | 0 | 6.000 |
| Audits énergétiques | 6 000 | | 6 000 |
| COÛTS : | 550.000 | 346.000 | 204.000 |
| Subvention gîtes et chambres d'hôtes | 2 000 | | 2 000 |
| Mise en sécurité des blocs de secours du chemin de Ronde de la Tour César | 92 000 | | 92 000 |
| OT travaux bureau (151 000€) = travaux logement (154 000€) = Architectes (50 000€) CIC 409 MT et 409 C215 | 333 000 | 244 000 | 89 000 |
| OT bornes électriques CIC 409 MT et 409 C215 | 60 000 | 92 000 | 32 000 |
| Aménagement paysage à Villeclon CIC 409 MT et 409 C215 | 100 000 | 32 227 | 67 773 |
| Mobilités : | 1.305.000 | 531.900 | 773.100 |
| Gare routière Jouv La Chapelle avec études 112 000 € de CDF (1000€) 247 274,20 € de dépenses | 1 162 000 | 442 744 | 719 256 |
| Formations VGG CIC 409 du MT | 120 000 | 40 000 | 80 000 |
| Formations bureau direction C. Delort - Marie Curie - Prés de la Comtesse CIC 409 C215 | 60 000 | 29 157 | 30 843 |
| NUMÉRIQUE / CAMPUS CONNECTÉ : | 252.000 | 0 | 252.000 |
| Cherche les (117 sites) | 230 000 | | 230 000 |
| Équipement informatique Campus connecté | 20 000 | | 20 000 |
| CAR CDD : | 162.000 | 0 | 162.000 |
| PRIORITAIRE : | 177.175 | 0 | 177.175 |
| IMPORTANT : | 5.825 | 0 | 5.825 |
| SANTÉ : | 4.400 | 0 | 4.400 |
| Logiciel Vlada | 2 100 | | 2 100 |
| Matériel informatique | 1 600 | | 1 600 |
| Autre matériel de bureau | 1 000 | | 1 000 |
| ACQUISITION : | 90.000 | 40.000 | 50.000 |
| Étude gouvernance associatif CIC 409 Agence de édu | 90 000 | 40 000 | 50 000 |
| LECTURES PUBLIQUES : | 33.400 | 23.320 | 10.080 |
| Collection CDJ. Médiaque | 52 000 | 22 000 | 30 000 |
| Création de logos individuelle pour les médias de bureau | 300 | | 300 |
| COÛTS : | 30.000 | 30 | 29.970 |
| Fun | 30 000 | | 30 000 |
| ADMINISTRATION GÉNÉRALE : | 22.000 | 0 | 22.000 |
| Matériel de bureau et informatique | 20 000 | | 20 000 |
| Logiciel | 2 000 | | 2 000 |
| ENFANTS ET JEUNES : | 10.500 | 0 | 10.500 |
| Subvention d'équipement F. Blain d'Assurances. Matérielles | 2 000 | | 2 000 |
| Panneau information route de Provins | 8 000 | | 8 000 |
| Tablette AZH | 4 000 | | 4 000 |
| Matériel et équipement pour les JO | 1 500 | | 1 500 |
| CONSEILS : | 4.000 | 0 | 4.000 |
| Infrastructures de musique | 4 000 | | 4 000 |
| Orgue - salle de concert | 4 000 | | 4 000 |
| (TOTAL) | 8.093.400 | 3.276.310 | 4.817.090 |
| Sur-mesure | | | |
| TTC | 800.000 | | 800.000 |

PRESENTATION DU BUDGET PAR COMPETENCES (rappel du ROB)

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LE TOURISME

A) Le développement économique : 536 044 € (446 220 € de recettes)

Afin de développer la formation et l'insertion, la Communauté de communes verse des contributions

- A La **Mission Locale** : 60 000 €,
- Contribue à Initiative 77 dans le cadre des **chantiers d'insertion** : **43 680 €**, dont l'objectif est la réinsertion de jeunes et d'adultes qui effectuent de la restauration de petit patrimoine.
- Participe à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour un montant de 9 500€.
- Participe à Initiative Melun Val de Seine pour 12 500 € + 15 000 € d'aide pour la reprise du restaurant de Chenoise.
- Verse une contribution au **Syndicat Seine et Marne Numérique** : 44 200 €, pour la Conception, construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes, et services numériques.

Pour l'entretien des zones d'activités et locaux commerciaux, 128 000 € ont été provisionnés.

Ses zones d'activité :

- Zone de la Noëlle de Beton-Bazoches
Encaissement de la Redevance antenne relais : 5 600 €
- Zone d'activités de Chenoise
- Zone d'activités de Longueville
- Zones d'activités de Poigny
- Parc d'activités du Provinois
- Parc du Durteint
- Plaine d'activités de Villiers Saint Georges

Ses locaux commerciaux qui sont loués afin de participer au développement de l'activité commerciale sur le territoire :

- Immeuble de locaux commerciaux P2R à Provins
- Encaissements 98 000 € de loyers + 13 500 € de charges
- Immeuble de locaux commerciaux Parc du Durteint à Provins
- Encaissements 124 000 € de loyers + 64 000 € de charges

Il convient de budgéter également les taxes foncières (74 900 €) et les taxes sur les bureaux (9 860 €), charges qui sont ensuite refacturées aux locataires.

B) Le Tourisme : 230 765 € (115 680 € de recettes)

La Communauté de communes s'appuie sur l'opérateur PROVINS TOURISME et contribue à financer des actions de communication, de promotion et de projets.

Nouveauté mise en place : logiciel pour le suivi des meublés de tourisme

230 765 € y seront consacrés cette année, dont :

- 54 000 € pour la **communication**,
- 79 200 € sont prévus dans le cadre du reversement de la **taxe de séjour** à l'Office du Tourisme, ainsi que 16 500 € de taxes additionnelles sur les encaissements de cette taxe : 15 % pour la Région (Société Grand Paris) et 10% pour le Département. 110 000 € d'encaissements de Taxe de séjour sont prévus.
- 62 800 € sont prévus en subvention à l'**Office du Tourisme** calculés au prorata des membres dont :
 - 35 000 € pour l'accompagnement financier temporaire lié au remboursement du PGE.
 - 13 400 € pour le portage des actions de promotion, communication et projets,
 - 14 400 € d'assistance technique pour l'Office du Tourisme
- 4 000 € pour l'opération Œufs de Pâques en lien avec les communes.
- 6 000 € pour les Pass Privilège
- L'Office du Tourisme,
Encaissements 10 100 € de loyers (point Info de la Maison de l'Artisanat et logement OT)

LES MOBILITES

Les mobilités : 340 300 € (40 000 € de recettes)

Un budget estimé à 340 300 €

- Nouvelle Convention CT3 depuis le 1^{er} aout 2023 (226 500 €)
- Provision pour les transports des JO : 5 000 €
- 28 800 € pour l'aide au financement des transports pour les trajets piscine, patinoire (50%) et cinéma (2/3)
- Les parkings-relais et les parkings de gare : 80 000 € de redevance à payer à Gares et connexions ont été inscrits
- 40 000 € sont prévus pour l'encaissement du touché de quai

L'ENVIRONNEMENT :

A) Le Développement Durable : 108 360 € (80 993 € de recettes)

La mise en œuvre et le suivi du PCAET sont activés à compter de 2024 pour une première tranche de 3 ans : 7 000 €

- 3 000 € : mise en œuvre du plan d'actions et de l'animation du PCAET. Des visites terrains et organisation de manifestations locales peuvent être nécessaires à cette réalisation
- 4 000 € : volet audit énergétique du patrimoine communautaire (DPE)

30 563 € attendus de la région au titre de la subvention de 70% du HT pour la mission de PCAET

Plate-forme SURE : 45 000 € (cette participation couvre 38% du coût d'un ETP).
Cette Plate forme sert à informer les propriétaires de logements individuels ou collectifs, les accompagner dans le montage de leurs dossiers de travaux de rénovation.
Sont prévues les charges locatives induites (3 860 €), financées à 50% par le SURE.

FAITES, Fond d'Appui aux Initiatives en matière de Transition Ecologique : 4 000€
Comme en 2023, la Communauté de communes appuiera financièrement les projets scolaires et associatifs qui épousent les objectifs du PCAET.
Quatrième année de mise en œuvre du dispositif.

Programme SARE (financement de la PTRE) : 48 500 € financés intégralement par le Département
Neutre budgétairement : la charge est compensée par des recettes équivalentes en fonctionnement versées par le département.
La Communautés de communes sert d'intermédiaire pour le reversement des fonds à SEME.

B) Le cycle de l'eau : 183 200 €

Cette compétence consiste en

- L'aménagement et l'entretien des cours d'eau,
- La défense contre les inondations,
- La protection et la restauration des eco-systèmes aquatiques.

3 bassins versants (découpage hydrographique) avec pour chaque bassin, un syndicat mixte pour gérer la Gestion des Milieux Aquatiques (GeMAPI) et la mise en œuvre du Schéma de Gestion des Eaux :

- Yerres : le SyAGE
- 2 Morin : le SMAGE
- Bassée-Voulzie : le SMBVA

Pour 2024, l'enveloppe dédiée au financement de cette compétence devra être augmentée. Le syndicat SMBVA appelle des contributions plus importantes de ses membres pour financer le programme d'actions sur la prévention des inondations (+40%)
Pas d'augmentation à attendre du SyAGE.

Le SMAGE votera les participations en décembre 2023. Une augmentation avec un premier palier de 15% (GeMAPI et SAGE) est à attendre cette année.

Globalement, ce budget est en augmentation de 18% (28 200€) : 183 200 €

C) La Lutte contre les frelons asiatiques :

Une brigade d'agents formés et équipés pour mener des interventions, gratuites, contre les nids de frelons asiatiques chez les habitants du territoire.

LE SPORT / LA SANTE

A) La santé : 43 850 € (181 700 € de recettes)

1^{ère} Année « normale » et complète du Centre de Santé (avec perspective d'1 médecin supplémentaire intégré)

43 850 € de dépenses de fonctionnement du centre

En recettes, 107 000€ de produits des consultations, et 26 000 € de subventions CPAM
Depuis son ouverture, 3 803 patients ont été pris en charge sur 2023 (2 832 à Provins et
971 à Villiers Saint Georges).

En parallèle de ces consultations, des actions de sensibilisation sont menées
régulièrement et remportent un franc succès auprès de la population.

Les maisons de santé, et l'encaissement des loyers :

- La Maison de santé de Chenoise
Encaissements 9 300 € de loyers + 4 000 € de charges
- La MSU de Provins
Encaissements 14 000 € de loyers + 6 000 € de charges
- La maison de santé pluridisciplinaire de Villiers Saint Georges,
Encaissements 5 600 € de loyers + 2 300 € de charges
- La maison de santé de Sourduin,
Encaissements 6 100 € de loyers + 1 400 € de charges

B) Le CAP, Centre Aquatique du Provinois : 1 232 530 € (460 000 €)

Cette belle infrastructure fêtera ses 10 ans.

L'évènement sera concilié avec le passage de la flamme olympique.

Budget en augmentation de 5% (38 400€)

Dans les grandes lignes :

- Bassin extérieur fermé 2 mois au lieu de 3 (du 25 décembre au 4 mars)
- 25 000 € pour les associations de natation
- 35 000 € sont prévus pour le paiement des taxes foncières
- 25 000 € pour le L3 du BEA
- 914 000 € pour le P1 et P2 avec Dalkia
- 153 530 € pour le fonctionnement administratif et technique du CAP

460 000 € de participations des usagers, et une valorisation des créneaux accordés
gratuitement :

- 117 000 € des écoles primaires
- 35 200 € pour les ALSH
- 115 000 € pour les associations aquatiques

LA CULTURE

A) La Lecture publique : 24 200 €

En 2023, la Communauté de Communes a commencé les premiers investissements du
projet CDI-Médiathèque de Villiers -Saint-Georges avec des subventions notifiées.

2024 sera l'année du lancement avec 24 200 € prévus :

- 2 400 € d'équipement de livres et d'abonnement
- 1 800 € de formation pour l'ensemble des utilisateurs du logiciel
- 20 000 € d'actions culturelles axées sur le PCSES de Villiers Saint Georges

B) La politique culturelle : 65 200 € (7 000 €)

Reconduction des enveloppes de subvention à vocation culturelle à hauteur de 59 900 €, dont :

- L'Harmonie à l'école
- Une participation au spectacle OLYMPICORAMA (à l'initiative du Département 77)
- Les inscriptions de classes à des manifestations sportives dans le cadre des JO PARIS 2024. Les écoles ciblées (Génération Paris 2024) sont celles du RPI Beauchery-Léchelle-Louan, Chenoise-Cucharmoy et Terrier Rouge de Provins.
- La subvention du cinéma qui couvre l'organisation du festival du cinéma à destination des écoles du territoire, ainsi qu'une réduction sur l'entrée unitaire pour les habitants de la Communauté de communes.

7 000€ de participations des communes à l'Harmonie à l'école sont prévus.

Pour la partie bâtementaire, La Communauté de Communes perçoit un loyer correspondant à 7% du chiffre d'affaires de l'exploitant : 45 220 € sont prévus pour l'année 2024 + 8 400 € de charges

C) Le Conservatoire du Provinois : 17 700 € (161 500€)

Effectifs stables sur 3 ans (environ 270 élèves)

Baisse en éveil compensée par l'augmentation en découverte (3 à 6 ans)

L'augmentation tarifaire n'a pas eu d'impact négatif sur la fréquentation

Les effectifs du conservatoire sont et restent stables et ce sur les trois dernières années d'activité :

- Année 2021/22 269 élèves
- Année 2022/23 274 élèves
- Année 2023/24 273 élèves

On note une baisse du nombre d'élèves en éveil, compensée largement par l'augmentation des effectifs en découverte (enfants âgés de 3 à 6 ans).

Dans les classes d'instruments on constate le même phénomène ; une petite baisse dans certaines classes fréquentées habituellement, batterie, guitare et flûte et un accroissement dans d'autres classes pourtant plus propices à la désertion, violoncelle, violon, trompette et saxophone.

Cette dynamique devrait se poursuivre grâce à notre large palette de propositions des disciplines dispensées, à la qualité des cours prodigués et au dévouement déployé par chaque professeur.

50 000 € de participations du Département sont attendues, et 111 500 € des élèves.

L'ENFANCE ET LES SERVICES A LA PERSONNE

A) L'accueil de la petite enfance : le Relais Parents Enfants, RPE : 15 950 € (135 000€)

Le RPE de la Communauté de Communes propose des ateliers organisés sur 12 communes avec un rythme normal repris en 2023 : Les antennes itinérantes organisent 4 ateliers par semaine, l'antenne de Provins en organise 2 par semaine.

Des ateliers spécifiques Motricité et Sensoriel ont été mis en place mensuellement. Sur 157 assistants maternels agréés en 2022 (nombre en baisse depuis 6 ans), 61 ont participé à au moins un atelier et 145 ont bénéficié du RPE (formations...). 7 conférences ou soirées professionnelles ont été organisées en 2023. Conformément au nouveau référentiel, 7 sessions de formation continue ont été proposées aux professionnelles et des séances d'analyse de la pratique ont été suivies par 16 assistantes maternelles.

2 600 € sont prévus cette année pour les JO (B Jump Gymnastics)
135 000 € de participations de la CAF sont attendues.

B) Les Accueils des Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : 194 008 € (444 993 €)

Budget en augmentation de 29% (59 700 €) qui est due à :

- Fréquentation en augmentation pour la 4^{ème} année consécutive
- Un Portail famille est mis en place
- Une augmentation du coût des transport, repas, nettoyage
- 10 000 € d'activités autour des JO

La fréquentation des structures augmente pour la 4^{ème} année consécutive : Fin octobre 2023 la fréquentation en journée est identique à celle de l'année 2022 complète (année 2022 qui avait déjà connu une fréquentation jamais atteinte).

Les mercredis : Les enfants présents sont en moyenne 206

- La plus petite structure (2 animateurs) : Champbenoist,
Les plus importantes :
- Les Hauts de Provins, 79 enfants en moyenne soit le maximum),
- Chenoise, avec 41 enfants en moyenne,
- Villiers Saint Georges, avec 25 enfants,
- Jouy Le Chatel, Beton et Longueville accueillent entre 16 et 20 enfants.

Fréquentation des petites vacances :

- Vacances d'hiver : 300 enfants accueillis ;
- Vacances de printemps : 276 enfants accueillis,
- Vacances d'automne : 306 enfants accueillis.

L'été : 364 enfants accueillis en moyenne par jour (378 en juillet) dont 98 à SLV et 79 aux Hauts de Provins

En 2022, 1158 enfants différents ont été accueillis dans les 8 structures.

170 000 € de participations de la CAF sont attendues, et 274 993 € des familles.

C) Le Service de portage de repas à domicile : 192 372 € (213 180 €)

La Communauté de Communes propose depuis le 1^{er} septembre 2015 un service de portage de repas à domicile.
Le budget annuel est de 192 372 €, ce qui correspond à 1 700 repas livrés en moyenne par mois (9.43 € le repas) sur le territoire de la CC du Provinois.
Chaque repas est facturé 10.45 €, la recette est estimée à 213 180 €. On constate une baisse des commandes.

D) La gendarmerie de Villiers-Saint-Georges (77 400 €)

Encaissements de 77 400 € de loyers.

E) Le Logement : 62 000 € (13 750 €)

- 12 000 € sont prévus pour le paiement de la cotisation au Fond Solidarité Logement au titre des 39 communes.
 - 33 000 € d'études en vue de la réalisation d'une OPAH, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
 - 21 000 € d'ingénierie et suivi des animations
 - 12 000 € d'étude de faisabilité
- Financements 50% ANAH, soit un reste à charge de 19 250 €

LES CONTRIBUTIONS AUX SYNDICATS POUR LES COMPETENCES EXTERNALISEES

- Le **SMEP**, (Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation du Grand Provinois). Les vocations de ce syndicat sont les suivantes :
 - ❖ Suivi et révision du Schéma Directeur du nouveau canton de Provins (Provins, Villiers Saint Georges, Bray sur Seine et Donnemarie-Dontilly), soumis désormais au régime juridique des Schémas de cohérence Territoriale (S.Co.T) en application de la loi S.R.U.
 - ❖ En charge d'études connexes sur son territoire, après avis du comité.
 - ❖ Réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage de 32 places (qui regroupe les deux aires d'accueil inscrites au Schéma Départemental, prévues initialement dans le Canton de Donnemarie-Dontilly et dans le Canton de Provins).
 - ❖ Pour mémoire, évolution du montant de la cotisation par habitant :
 - 2015 et 2016 : 2.50 €
 - 2017 et 2018 : 4 €
 - Depuis 2019 : 5 €

La cotisation a été augmentée en 2017 du fait de la mise en place d'un 2^{ème} emprunt pour la construction de l'aire d'accueil, du versement de la subvention au DSP et d'une insuffisance de l'excédent qui permettait jusque-là de maintenir les cotisations.

Concernant l'augmentation de 2019, elle est due à

- Une augmentation des dépenses : La modification du mode de gestion de l'aire d'accueil (DSP à prestation de service)
- Une diminution des recettes : La modification du mode de calcul de l'ALT2 (Aide au Logement Temporaire 2) de la CAF qui a baissé la part fixe en fonction du taux d'occupation, et augmenté la part variable

Le montant de la participation devrait être stable, aux alentours de 5 € par habitant suite à la mise en place du S.C.O.T, soit environ 180 000 € pour 2024.

- **La contribution OM** : 6.5 M€ sont prévus (et 6.430 M€ en recettes)
La compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés » se traduit par l'adhésion de la Communauté au S.M.E.T.O.M pour ses communes.

LES REVERSEMENTS DE FISCALITE (atténuations de produits)

- 4 391 748.73 € d'Attributions de Compensation à reverser aux communes (et 4 588.80 € à percevoir, en recettes)
- 895 150 € de FNGIR

LE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

A) Administration Générale, Assurance, juridique... : 248 000 €

Il s'agit de la mise à disposition des locaux, téléphonie, internet, fournitures, abonnements, locations ...

B) Mutualisation : 2 700 €

Mise en place d'une application permettant

- De créer des groupements de commandes sur des postes d'achats à forte valeur ajoutée (1)
- D'intégrer des groupements existants sur un réseau d'acheteurs et d'utiliser un module de recensement des besoins auprès des communes (3)

Le bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote ce budget primitif 2024.

Le Président indique qu'il s'agit d'un budget avec des investissements importants.

On y retrouve le développement des services à la population avec notamment la lecture publique, le sport. Coté enfance-jeunesse le projet d'ouverture d'un 9^{ème} ALSH.

Monsieur Bouvrain demande le coût du centre Aquatique.

Le Président indique un coût net est de 700 000 euros. Il précise que nous sommes encore en phase d'investissement et qu'il reste encore 15 ans de BEA.

oOo

BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Alain BALDUCCI, vice-président en charge des finances, présente le budget annexe 2024 du S.P.A.N.C qui intègre les opérations de contrôles des systèmes d'assainissement non collectifs et la réhabilitation des installations en A.N.C.

La section de **FONCTIONNEMENT** s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 246 702.34 €, et correspondant :

En recettes,

- o 85 000 € de facturation de contrôles sur les équipements existants (170 € le contrôle périodique et cession)

- ✓ 1 000 € de provision pour majoration des pénalités pour refus de contrôle ou d'accès prévues par le règlement du SPANC (délibération du 13 octobre 2017)
- ✓ 160 702.34 € de résultat 2023 repris

En dépenses,

- ✓ 60 500 € pour 500 contrôles périodiques
- ✓ 50 000 € de refacturation de personnel du budget principal (délibération du 8 février 2019)
- ✓ 5 500 € de provisions pour admission en non-valeur, annulations de titres ou régularisations
- ✓ 130 702.34 € d'autofinancement dégagé sur cette section

oOo

La section d'**INVESTISSEMENT** décrit les tranches en cours pour 212 736.20 €.

L'exercice 2024 devra prendre en compte :

En dépenses,

- ✓ La poursuite de la campagne des contrôles des équipements neufs pour 6 756 € (55 contrôles de conception / réalisation)
- ✓ 5 000 € de provisions pour régularisations
- ✓ 200 980.20 € de dépenses d'équilibre

En recettes,

- ✓ 6 600 € en recettes pour les facturations aux usagers aux tarifs suivants :
 - o 120 € le contrôle de conception / réalisation
 - o 21 € la contre-étude de conception
 - o 78 € la contre-étude de réalisation
- ✓ 130 702.34 € d'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement
- ✓ 75 433.86 € de résultat 2023 repris

| FONCTIONNEMENT | | | |
|---|-------------------|---|-------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Contrôles périodiques sur les équipements existants | 60 500,00 | Facturation des contrôles sur les équipements existants | 85 000,00 |
| Provisions régularisation | 1 000,00 | | |
| Refacturation de personnel | 50 000,00 | Provisions majoration des pénalités | 1 000,00 |
| Admission en non valeur | 4 000,00 | | |
| Provisions Annulation de titres | 500,00 | | |
| Autofinancement | 130 702,34 | | |
| | | Résultat 2023 | 160 702,34 |
| | 246 702,34 | | 246 702,34 |
| INVESTISSEMENT | | | |
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Contrôles périodiques de bon fonctionnement sur les équipements neufs | 6 756,00 | Facturation des contrôles sur les équipements neufs | 6 600,00 |
| | | | |
| Annulation de titres / années antérieures | 5 000,00 | | |
| | | Autofinancement | 130 702,34 |
| Dépense d'équilibre | 200 980,20 | | |
| | | Résultat 2023 | 75 433,86 |
| | 212 736,20 | | 212 736,20 |

Le bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2024 pour le Budget annexe du S.P.A.N.C.

oOo

Budget annexe du lotissement – Vote du budget primitif 2024

Alain BALDUCCI, vice-président en charge des finances, présente le budget annexe du lotissement.

Ce budget annexe retrace tous les travaux d'aménagement des zones d'activités de Poigny et Longueville.

C'est un budget M57 en comptabilité de stock.

Pour mémoire,

- 15 986 m2 sur la Zone d'activités de Longueville dite « Les cas rouges »
- 15 838 m2 sur les Zones d'activités de Poigny, dites de la petite et grande Prairie

Sont prévus :

- Les écritures de vente d'une parcelle de terrains de 9 121 m2 sur la zone de la Grande Prairie à Poigny, à M Franck PAREAU, et les écritures qui en découlent
- La constatation des stocks de terrains
- Les subventions d'équilibre au Budget Principal

| FONCTIONNEMENT | | | | | |
|-------------------------|--|------------------|-------------------------|--|------------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| Dépenses Réelles | | | | | |
| 66111 | chapitre 66 Intérêts | 78,74 | 7015 | Vente à VF2A | 37 178,00 |
| Dépenses d'ordre | | | Recettes d'ordre | | |
| 608 | chapitre 043 Opérations d'ordre / intérêts | 78,74 | 796 | chapitre 043 Opérations d'ordre / intérêts | 78,74 |
| 71355 | chapitre 042 Sortie des terrains vendus | 89 846,73 | 71355 | chapitre 042 Intégration des lots achevés | 78,74 |
| | | | 757363 | chapitre 75 Subvention d'équilibre Budget Principal <i>mandat au 657363 sur le BP</i> | 52 668,73 |
| | | 90 004,21 | | | 90 004,21 |
| INVESTISSEMENT | | | | | |
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| Dépenses Réelles | | | | | |
| 1641 | chapitre 16 remboursement dette | 4 634,72 | | | |
| Dépenses d'ordre | | | Recettes d'ordre | | |
| 3555 | chapitre 040 Intégration des lots achevés Terrains aménagés | 78,74 | 3555 | chapitre 040 Sortie des terrains vendus terrains aménagés | 89 846,73 |
| 167841 | chapitre 16 Avance du Budget Principal <i>Titre au 2764 sur le BP</i> | 75 751,92 | | | |
| 001 | Résultat 2022 | 9 381,35 | | | |
| | | 89 846,73 | | | 89 846,73 |

Le bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2024 pour le Budget annexe du lotissement.

oOo

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Alain BALDUCCI, vice-président en charge des finances, présente conformément à l'engagement pris lors du Rapport d'Orientation Budgétaire, les taux d'imposition pour 2024, ne seront pas modifiés.

Il est proposé au conseil communautaire de voter les taux suivants :

- Taux TF bâti 2.40 %
- Taux TF non bâti 5.03 %
- Taux CFE 21.71%
- Taux THRS 9.14 %

Le produit attendu est de 2 952 619 €

- 937 415 € Taxe foncière / bâti

- 199 535 € Taxe foncière / non bâti
- 1 590 153 € CFE
- 295 401 € THRS
(Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires)

Le bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux d'imposition 2024 tels que présentés ci-dessus.

oOo

SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DE NATATION ET AUTORISATION AU PRÉSIDENT POUR SIGNER LES CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Abdelhafid JIBRIL vice-président en charge du sport, indique que chaque année, le conseil communautaire est invité à délibérer sur le montant des subventions qu'il attribuera aux associations de natation, au titre de l'exercice budgétaire 2024.

Au titre de l'exercice budgétaire 2023, les propositions sont les suivantes :

- **PROVINS NATATION : 20 500€**
- **ASSUPRO : Proposition : 1500€**
- **AQUACYCLOPEDUS : Proposition : 800€**

Le bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les subventions en faveur des associations au titre de l'exercice budgétaire 2024 et autorise le Président ou son représentant à signer les conventions à venir.

Le Président ajoute que les trois associations seront associées au passage de la flamme olympique le 20 juillet prochain.

oOo

SUBVENTION 2024 À L'ASSOCIATION AJECTA ET AUTORISATION AU PRÉSIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION.

Eric TORPIER vice-président en charge du tourisme, indique que le conseil communautaire est invité à délibérer sur le montant de la subvention qu'il attribuera à l'AJECTA (Association des Jeunes pour l'Entretien et la Conservation des Trains d'Autrefois), au titre de l'exercice budgétaire 2023.

L'association demande au titre de l'année 2024 une subvention de 2 000 €.

L'objet de cette association est la sauvegarde et la restauration du patrimoine ferroviaire.

L'association gère un musée ainsi que des trains touristiques. Elle souhaite une aide au fonctionnement pour lui permettre de continuer la restauration du patrimoine ferroviaire.

L'association souhaite également développer l'offre touristique sur le Provinois.

Le bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote une subvention de 2 000 € en faveur de l'association au titre de l'exercice budgétaire 2024.

oOo

SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET AUTORISATION AU PRESIDENT POUR SIGNER LES CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Alain BONTOUR vice-président en charge de la culture, indique que chaque année, le conseil communautaire est invité à délibérer sur le montant des subventions qu'il attribuera aux associations culturelles, au titre de l'exercice budgétaire 2024.

La commission culture s'est réunie le 12 décembre 2023 pour étudier les demandes reçues.

Au titre de l'exercice budgétaire 2024, les propositions sont les suivantes :

- Cinéma « Le Rexy » (APP) : 10 000 €
- Inventio : 4 000€
- Orchestre d'Harmonie de Provins et du Provinois :
5 500 € : Orchestre
6 000 € : Renfort musicaux
- Les amis de Notre Dame de Voulton : 1000 €
- Commune Libre de la Ville-Haute : 12 000 €

Le bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote les subventions en faveur des associations au titre de l'exercice budgétaire 2024 et autorise le Président ou son représentant à signer les conventions à venir.

oOo

VOTE D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR DES PROJETS PEDAGOGIQUES A VOCATION CULTURELLE DE L'ECOLE MATERNELLE LA VOULZIE DE PROVINS, DE L'ECOLE PRIMAIRE ARMAND FRANCOIS DE SAINTE COLOMBE, DE L'ECOLE PRIMAIRE DE CHENOISE CUCHARMOY ET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LA VOULZIE DE PROVINS

Alain BONTOUR, vice-Président en charge de la culture présente les projets culturels de l'école maternelle la Voulzie de Provins, de l'école primaire Armand François de Sainte Colombe, de l'école Primaire de Chenoise Cucharmoy et de l'école élémentaire la Voulzie de Provins.

Ecole maternelle La Voulzie – Provins

Projet pour la petite et la moyenne section autour des animaux des 5 continents.

Travail préparatoire en classe pour apprendre tous les types d'animaux, se sensibiliser à la préservation des espèces, goûter à l'alimentation locale et exotique, lire des albums de découverte, réaliser des travaux manuels ou visuels, faire des jeux de société....

En finalité, la visite du zoo de Ferrolles-Attilly le 17 mai 2024 permettra de visualiser de nombreux apprentissages.

La Participation des familles sera de 6€ par enfant.

Le projet culturel est estimé à 1 120,50€. Il est proposé de verser 20% de ce montant soit : 224.10€ arrondi à 230€.

oOo

Ecole primaire Armand François – Sainte Colombe

Projet pour les classes de CP à CM1 pendant le 1^{er} trimestre 2024 : 102 élèves
Déplacement, visite guidée et ateliers pédagogiques au Musée de la Grande Guerre de Meaux répartis les 22/03/2024 et 05/04/2024 : les ateliers n'accueillant qu'un maximum de 4 classes. De ce fait, 3 bus seront nécessaires.

Problématiques abordées : enseignement historique, sensibilisation à la mémoire collective, développement de l'empathie, apprentissage interdisciplinaire (histoire, géographie, littérature, arts visuels, musique), expérience concrète, développement de compétences de recherche et d'analyse, rapprochement de la culture locale, création de souvenirs durables.

Le projet culturel est estimé à 3 320€. Il est proposé de verser 20% de ce montant soit : 664€ arrondi à 670€.

Ecole primaire – Chenoise-Cucharmoy

Projet de représentation par un orchestre symphonique de 35 musiciens en lien avec des ateliers de créations artistiques (slam, danse, œuvre picturale, percussions corporelles, épreuve gymnique) à la suite de la sensibilisation à la musique par le dispositif HARMONIE A L'ECOLE
Intervenants : Frédéric Baudry et association Orchestre Symphonique en Résonance (O.S.E.R)
Œuvres proposées : 7^{ème} symphonie Beethoven, suite du Lac des cygnes de Tchaïkowsky et autres musiques sur le thème de la danse

Sera ajoutée une diffusion de la vie scolaire au sein du village par prise de vue avec un drone et montée selon le modèle « A tout'berzingue »

Le projet culturel est estimé à 4 800€. Il est proposé de verser 20% de ce montant soit : 960€.

Ecole élémentaire La Voulzie – Provins

Cette école a un projet « Cirque » du 27 au 31 mai 2024. 81 élèves sont concernés du CP au CM1 intégrant la classe ULIS tout au long de l'année : le point d'orgue étant le séjour du cirque dans l'enceinte de l'école pendant toute une semaine.

L'objectif est de dépasser les obstacles présentés par tous ces enfants notamment l'accès très limité à la culture, la faible sollicitation en motricité fine ainsi qu'une sédentarité accrue.

L'école achètera des livres de littérature sur le thème du cirque afin de créer une bibliothèque partagée et du matériel de sport.

Par des techniques d'équilibre, de jonglage, de pyramides humaines, d'expression corporelle et de maîtrise de l'espace et du mouvement, la Compagnie ISIS permettra aux enfants de s'exprimer, d'agir en utilisant l'espace scénique, d'avoir de la confiance en soi et les autres.

Le projet culturel est estimé à 6 162,65€. Il est proposé de verser 20% de ce montant soit : 1 232,53€ plafonnée à 1 000€.

La commission Culture réunie le 12 décembre 2023 a proposé de valider ces quatre subventions.

Le bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote une subvention pour leur projet pédagogique à vocation culturelle en faveur de

- l'école maternelle La Voulzie (Provins) : 230€
- l'école primaire Armand François (Sainte Colombe) : 670€
- l'école primaire (Chenoise Cucharmoy) : 960€
- l'école élémentaire La Voulzie (Provins) : 1 000€.

oOo

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE LA MISSION LOCALE DU PROVINOIS

Les élus communautaires qui siègent au conseil d'administration de La Mission Locale ne prendront pas part au vote à savoir :

- Valentin GRAJQECVI
- Augustine ENAMA
- Julie HOTIN-LETANG
- Claude BONICI
- Olivier LAVENKA

Tony PITA vice-président en charge du développement économique et travaux, indique que par courrier adressé au Président en date du 5 décembre 2023, Monsieur Grajcevci, Président de La Mission Locale du Provinois sollicite une subvention exceptionnelle pour soutenir le Forum de l'emploi et de la Formation.

Il rappelle que la Communauté de communes participe activement à la construction de ce projet, mais les aides sollicitées par ailleurs par la Mission Locale (auprès des entreprises notamment) se font rares.

Le bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

- 1) **Vote une subvention de 2 000 € en faveur de la Mission Locale du Provinois au titre l'exercice budgétaire 2024 ainsi qu'une subvention exceptionnelle.**
- 2) **Autorise le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir.**

oOo

ZAC DU PROVINOIS : CONTRACTUALISATION D'UNE CONVENTION D'ACHEVEMENT DU TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS ET L'AMENAGEUR GRAND PARIS AMENAGEMENT

Tony PITA vice-président en charge du développement économique et travaux, indique que la ZAC du Provinois, d'une superficie d'environ 12 hectares, est située sur le territoire de la commune de Provins. Elle prévoit la réalisation d'un secteur d'activités au sud de la RD 619.

Il précise que par délibération du 6 octobre 2009, la Communauté de Communes du Provinois a approuvé le dossier de création de la ZAC du Provinois et a décidé de réaliser la ZAC dans le cadre d'une concession d'aménagement et d'en confier la réalisation à un aménageur.

La Communauté de communes du Provinois a décidé de confier l'aménagement et l'équipement de la ZAC à l'AFTRP, devenu en 2015 Grand Paris Aménagement, dans le cadre d'un traité de concession d'aménagement (TCA) signé le 16 décembre 2011.

Par délibération du 27 juin 2014, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Provinois a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC.

Il indique que par un avenant n°1, le TCA a été prorogé de quatre ans, en raison d'un retard pris dans l'exécution des travaux de réalisation de l'opération.

La concession d'aménagement est arrivée à son terme le 10 janvier 2024.

Un Comité de Pilotage du 4 octobre 2023, en présence du président de la Communauté de communes du Provinois, et de Gautier DEREMAUX, Directeur Territorial Grand Paris Sud chez Grand Paris Aménagement, a été l'occasion pour la Communauté de communes d'informer l'aménageur de son souhait de ne pas proroger le Traité de Concession d'Aménagement.

Un second Comité de pilotage le 22 janvier 2024, en présence du président de la Communauté de communes du Provinois et de Pierre LARCHEVEQUE, directeur de projet chez Grand Paris Aménagement a permis de convenir des modalités d'achèvement.

Le projet de convention d'achèvement permet de définir les missions nécessaires à la clôture de l'opération :

- L'inventaire des missions restantes et leur état d'avancement :
 - la réalisation et maîtrise d'ouvrage des travaux (prolongation et entrées SPL (40 k €) et reprises girations (11 k €)), portées à 70K€
 - la commercialisation du lot B3
 - la procédure de cession des espaces publics (1€) et de clôture de la ZAC
- Leurs modalités de mise en œuvre et la reprise par la Communauté de Commune, en régie directe, de ces missions restantes :
 - planning de fin d'opération et les échéances administratives
- La précision des modalités de la clause de retour à meilleure fortune.

Le bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la signature cette convention.

oOo

ACQUISITION DU LOT B3 SUR LA ZAC DU PROVINOIS AUPRES DE GRAND PARIS AMENAGEMENT

Tony PITA vice-président en charge du développement économique et travaux, indique que la concession d'aménagement de la ZAC du Provinois est arrivée à son terme le 10 janvier 2024.

Il précise que la Communauté de communes et le concessionnaire, Grand Paris Aménagement, ont décidé de signer une convention d'achèvement de l'opération dans laquelle l'Aménageur s'engage à céder par acte notarié le lot B3 (19.620 m²) à la

Communauté de communes du Provinois, pour un montant de 630 000 € valorisé suivant l'avis de France Domaine.

L'acte d'acquisition inclura une clause de compensation conventionnelle liée au renoncement de la clause de retour à meilleure fortune par la Communauté de communes du Provinois d'un montant de 700 000 €.

La vente sera réalisée par l'étude de Maître Letellier à Provins, notaire désigné par les deux parties.

Les frais de notaire seront portés par la Communauté de communes.

Le bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'acquisition de ce lot.

oOo

ACQUISITION DES ESPACES PUBLICS DE LA ZAC DU PROVINOIS AUPRES DE GRAND PARIS AMENAGEMENT

Tony PITA vice-président en charge du développement économique et travaux, indique que La concession d'aménagement de la ZAC du Provinois est arrivée à son terme le 10 janvier 2024.

La Communauté de communes et le concessionnaire, Grand Paris Aménagement, ont décidé de signer une convention d'achèvement de l'opération dans laquelle l'Aménageur rétrocède à la Communauté de communes l'ensemble des espaces publics (voiries et espaces verts) valorisés à l'euro symbolique, l'acte incluant un différé de jouissance concernant la remise en gestion des Espaces verts.

La vente sera réalisée par l'étude de Maître Letellier à Provins, notaire désigné par les deux parties.

Les frais de notaire seront portés par la Communauté de communes.

Le bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'acquisition des espaces publics de la ZAC.

oOo

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES (D.E.T.R) POUR L'ANNE 2024

Tony PITA, vice-président en charge du développement économique et travaux indique qu'un dossier va être déposé :

Travaux de rénovation et d'embellissement de l'Office du Tourisme

L'office de tourisme, véritable vitrine du territoire nécessite des travaux d'amélioration et d'embellissement.

Des travaux de restructuration et de réfection des bureaux sont prévus ainsi que la reconfiguration d'un ancien logement de gardien en salles de conférences.

L'esplanade en face de la halle sera requalifiée en jardin paysagé qui accueillera notamment en 2024 la flamme olympique.

Par ailleurs, des bornes électriques seront installées.

Plusieurs devis estimatifs ont permis d'estimer le coût du projet à 424 584.60 € HT

Les travaux peuvent être subventionnés jusqu'à hauteur de 40 % au titre de la D.E.T.R 2024.

Le bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) Approuve le projet d'investissement.**
- 2) Sollicite l'aide financière de l'Etat, au titre de la D.E.T.R 2024.**
- 3) Arrête les modalités de financement (origine et montant des moyens financiers).**

oOo

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (D.S.I.L) POUR L'ANNEE 2024

Tony PITA, vice-président en charge du développement économique et travaux indique qu'un dossier va être déposé :

- **Travaux de rénovation et d'embellissement de du cinéma**

Le cinéma de Provins est un outil indispensable pour l'attractivité du territoire et son cadre de vie.

Des travaux de reconstruction des sanitaires, de remplacement des éclairages et réfection des peintures du cinéma de Provins sont prévus. Ce sera l'opportunité d'améliorer les performances énergétiques de ce bâtiment.

Le mur végétal doit également être restructuré avec dépose des cassettes végétales et de la structure en place ainsi que de l'ancien revêtement de façade (cassettes végétales) afin de régénérer cette structure vivante. Une partie verra la pose d'un bardage.

Plusieurs devis estimatifs ont permis d'estimer le coût du projet à 337 298.22 € HT

Cet investissement peut être subventionnés jusqu'à hauteur de 40 % au titre de la DSIL 2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) Approuve le projet d'investissement.**
- 2) Sollicite l'aide financière de l'Etat, au titre de la D.S.I.L 2024.**
- 3) Arrête les modalités de financement (origine et montant des moyens financiers).**

oOo

MODIFICATION DU PROGRAMME D' ACTIONS DU CONTRAT INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT (CID)

Tony PITA, vice-président en charge du développement économique et travaux indique que le Contrat Intercommunal de Développement Durable (CID) a été signé avec le Département de Seine-et-Marne le 15 juillet 2021 pour une durée de 3 ans.

Une enveloppe de 2 716 771 € a été allouée comme suit :

- 1 171 611€ pour la Communauté de communes du Provinois
- 1 000 000€ pour le SIVOS (construction du gymnase de Jouy-le-Châtel)

Sept actions pour lesquelles la subvention départementale est attribuée :

- Acquisition de locaux pour le centre de santé intercommunal et travaux d'aménagement
- Création d'un parking multimodal à Maison-Rouge
- Rénovation d'un parking de la gare de Sainte-Colombe
- Création de deux classes patrimoine à l'office du tourisme intercommunal
- Mise en accessibilité de la Maison du visiteur
- Acquisition foncière pour l'extension de la ZAC du Provinois
- Création d'un arrêt de bus sur la zone Durteint à Provins

Six actions pour lesquelles la subvention départementale est demandée :

- Extension du pôle gare de Provins – études
- Création d'une gare routière à Jouy-le-Châtel
- Création d'un parking multimodal à Villiers-Saint-Georges
- Etude en vue de l'extension de la ZAC de Provins
- Création d'un parking et d'une zone d'activités

A la suite du fléchage de ces actions, un reliquat de 398 000€ de subvention doit être affecté.

Il est proposé d'inscrire les actions suivantes :

- Travaux de rénovation et d'embellissement de l'Office du Tourisme pour un montant de 424 584,60 €
- Travaux de rénovation et d'embellissement de du cinéma pour un montant de 337 298,22 €
- Viabilisation du lot B sur la ZAC du Provinois pour un montant de 166 666,67€

Le bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modifications apportées au programme d'actions du CID.

oOo

MODALITES D'UTILISATION ET D'INDEMNISATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)

Yvette GALAND, Vice-Présidente en charge de l'administration générale indique que la Communauté de Commune du Provinois a délibéré le 9 février 2023 pour la mise à jour des dispositions réglementaires des modalités d'utilisation et d'indemnisation du CET.

Elle précise que pour faire suite aux arrêtés ministériels :

- du 24 novembre 2023 fixant les nouveaux montants des jours indemnisés dans le cadre du compte épargne-temps (CET),
- du 09 janvier 2024 fixant, le plafond des jours pouvant être maintenus sur le CET, au titre de l'année 2024

Il convient de procéder à la mise à jour de ces dispositions.

- **Changement du montant des jours indemnisés :**

Catégorie A : 150€/brut par jour (au lieu de 135€)

Catégorie B : 100€/brut par jour (au lieu de 90€)

Catégorie C : 83€ / brut par jour (au lieu de 75€)

- **Changement du plafond des jours pouvant être maintenus sur le CET :** exclusivement en 2024, à titre dérogatoire
- o Plafond porté à 70 jours (à la place de 60 jours)

Le bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) **Fixe les dispositions relatives au compte épargne temps (CET), conformément aux évolutions réglementaires et conformément à l'annexe jointe ou intégrée à la présente délibération.**
- 2) **Fixe la date d'effet de la présente délibération à compter de la date à laquelle elle aura été rendue exécutoire.**
- 3) **Actualise les montants de l'indemnisation en fonction de l'augmentation de la valeur du point d'indice de la rémunération ou toute autre revalorisation légale et réglementaire.**
- 4) **Actualise le plafond des jours pouvant être maintenus sur le CET, au titre de l'année 2024**
- 5) **Prévoit, en tant que de besoin, à chaque exercice budgétaire, les crédits nécessaires.**
- 6) **Autorise le Président ou son Vice- président à signer tous actes aux effets ci-dessus.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Olivier LAVENKA



Le secrétaire de séance
Olivier ARTHUR

